

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
9 août 2016
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-dixième session
Point 35 de l'ordre du jour
Conflits prolongés dans la région du Groupe
GUAM et leurs incidences sur la paix et la sécurité
internationales et sur le développement

Conseil de sécurité
Soixante et onzième année

**Lettres identiques datées du 8 août 2016 adressées
au Secrétaire général et au Président du Conseil
de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim
de la Mission permanente de la Géorgie
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint la déclaration faite par le Ministère des affaires étrangères de Géorgie le 7 août 2016 publiée à l'occasion du huitième anniversaire de la guerre d'août 2008 (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 35 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim
(*Signé*) Vakhtang **Makharoblishvili**



**Annexe aux lettres identiques datées du 8 août 2016
adressées au Secrétaire général et au Président
du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires
par intérim de la Mission permanente de la Géorgie
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Déclaration du Ministère des affaires étrangères
de Géorgie concernant le huitième anniversaire
de la guerre d'août 2008**

Ce 7 août marque le huitième anniversaire de l'agression à laquelle la Russie s'est livrée à l'encontre de la Géorgie en procédant à une vaste intervention militaire sur son territoire. Depuis, la Russie continue d'occuper illégalement certaines portions de l'État souverain et indépendant de Géorgie, en violation du droit international et des engagements souscrits dans le cadre de l'Accord de cessez-le-feu du 12 août 2008.

Huit ans après la guerre d'août 2008, grâce à l'attitude pragmatique du Gouvernement géorgien, le risque d'exacerbation du conflit a considérablement diminué, même si les conditions de sécurité et la situation humanitaire dans les territoires occupés demeurent préoccupantes. Le renforcement de la ligne d'occupation par du fil de fer barbelé à lames et des panneaux indiquant ce qu'il est convenu d'appeler la « frontière » s'est ancré dans l'usage. Ces actions destructrices sont avivées par des enlèvements et des détentions illégales de citoyens géorgiens. Des centaines de milliers de déplacés et de réfugiés n'ont toujours pas la possibilité d'exercer en toute sécurité et dans la dignité leur droit au retour sur leur lieu de résidence d'origine, tandis que la population restée dans les zones occupées subit en permanence une discrimination ethnique. L'interdiction de l'enseignement dans la langue maternelle et les violations flagrantes du droit à la liberté de mouvement et du droit à la propriété en sont la démonstration éclatante et font craindre une nouvelle vague de nettoyage ethnique dans les zones sous occupation. En outre, Moscou a enclenché de facto le processus d'annexion des régions de l'Abkhazie et de Tskhinvali en les intégrant aux systèmes militaire, économique et social russes, ce qui contrevient de manière patente aux principes fondamentaux du droit international.

En dépit des provocations de la Russie, le Gouvernement géorgien ne s'écarte en rien de la politique visant à un règlement pacifique du conflit. La Géorgie demeure résolue à participer activement aux discussions internationales de Genève qui, conformément à l'Accord de cessez-le-feu du 12 août 2008, doivent permettre de régler les questions qui continuent d'opposer la Géorgie et la Russie sur le plan de la sécurité et en ce qui concerne la situation humanitaire. Le Gouvernement géorgien maintiendra sa ligne de conduite rationnelle à l'égard de la Russie et usera de tous les moyens diplomatiques et politiques à sa disposition pour parvenir à un règlement pacifique du conflit. En outre, il mettra tout en œuvre pour créer les conditions propices à la réconciliation des populations déchirées par la guerre et restera disposé à partager avec ceux qui vivent au-delà de la ligne d'occupation les retombées positives de son programme d'action européen.

La poursuite de l'occupation de certaines portions de son territoire et les graves problèmes de sécurité auxquels elle fait face n'ont pas empêché la Géorgie

de mener à bien sa transition démocratique et de mettre en œuvre un développement économique durable, ce qui lui a permis de progresser sur la voie de ses aspirations européennes et euro-atlantiques.

La Géorgie remercie la communauté internationale du soutien ferme et indéfectible qu'elle lui apporte pour préserver sa souveraineté et son intégrité territoriales, et lui demande de redoubler d'efforts afin de remédier aux conséquences de la guerre d'août 2008 et de parvenir à un règlement pacifique du conflit en Géorgie, dans le respect du droit international.

Le Ministère des affaires étrangères exprime sa plus profonde sympathie aux familles des soldats et des civils victimes de la guerre d'août 2008, ainsi qu'à la population géorgienne dans son entier.
